



## Projet : CIV10-000112399 "NDC Support Programme en Côte d'Ivoire"

### RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES NATIONALES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 6 DE L'ACCORD DE PARIS

#### TERMES DE REFERENCE

**Intitulé du poste/service attendu :** Renforcement des capacités sur l'Article 6 de l'Accord de Paris et la préparation aux transactions des ITMOs

**Nom du programme :** NDC Support Programme

**Lieu d'affectation :** A domicile et en Côte d'Ivoire

**Durée de la mission :** 45 jours sur une durée de 6 mois

**Date estimative de démarrage de la mission :** Immédiat

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire, à l'instar de la majorité des pays en développement, est très vulnérable aux impacts des changements climatiques. La Côte d'Ivoire est exposée à l'érosion côtière au niveau de son littoral. L'extrême Nord porte déjà les stigmates de la désertification. La couverture forestière du pays est passée de 37% en 1960 à moins de 14% en 2010. Le taux de déforestation moyen est passé de 1,5%/an entre 1900 et 1980 à près de 3,5%/an entre 1980 et 2008. Cette perte de forêt est principalement due à une agriculture extensive pilier de son économie qui contribue à près d'un quart (1/4) au Produit Intérieur Brut (PIB) et emploie les deux tiers (2/3) de la population active.

Conformément à l'Accord de Paris, la Côte d'Ivoire a soumis ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en 2015, suivi d'une actualisation de ce document en 2022 avec des cibles d'atténuation et d'adaptation beaucoup plus ambitieuses.

Depuis 2019, le pays bénéficie de l'appui du NDC Support Programme (NDC-SP) du PNUD à travers le projet dénommé « **Programme d'appui du PNUD à la mise en œuvre des NDC de Côte d'Ivoire** » qui vise à relever les différents défis et obstacles auxquels le pays est confronté, en créant un environnement propice à l'exécution des CDN.

La mobilisation de fonds pour financer les projets de développement bas-carbone, qui contribuent directement à l'atteinte des objectifs de la CDN de la Côte d'Ivoire, est au cœur des préoccupations du gouvernement ivoirien. C'est pour cela le pays, sous le leadership du Ministère de l'Environnement le pays veut mettre en place le cadre réglementaire et créer les capacités institutionnelles nécessaires pour participer pleinement aux mécanismes de marchés dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris.

Afin de préparer le Gouvernement ivoirien aux exigences de l'Article 6, le NDC Support Programme du PNUD recrute un consultant individuel ou une firme pour appuyer le ministère de l'Environnement dans l'élaboration d'un guide explicatif de l'Article 6 et de la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire pour l'Article 6.

## CHAMPS DES TRAVAUX

**Sous la supervision, en collaboration et en appui au Consultant international**, le consultant national contribuera aux activités suivantes :

1. **Analyse de la capacité juridique du pays à transférer le titre de propriété des réductions d'émissions et des absorptions des activités des ITMO.** Cette analyse doit porter sur les titres juridiques attachés aux ITMO dans le contexte des lois nationales et sur l'autorité du gouvernement pour transférer les titres des ITMO. Cela implique également l'examen de la transférabilité des droits d'émission de carbone et des procédures connexes qui établissent des règles spécifiques pour le transfert des titres de réduction des émissions d'une entité publique ou privée à une autre (ou au gouvernement). Le résultat attendu après cette analyse est un ensemble de recommandations et étapes pour le transfert contractuel de la propriété des réductions d'émissions par les parties et l'élaboration de formulaires prescrits (20 pages). **Ces recommandations doivent également proposer le type et la nature de l'instrument légal approprié dans ce contexte, pour encadrer le processus (Texte de loi (décret, arrêté) ou Document stratégique endossé officiellement par le gouvernement, etc.)**

2. **Évaluation de l'état de préparation pour l'engagement du secteur privé et l'investissement direct transfrontalier.** Évaluation des politiques et des lois relatives aux investissements privés étrangers (capitaux propres et dettes) dans les entreprises nationales et des possibilités de partenariats public-privé (10 pages maximum).

3. **Cadre réglementaire de l'Article 6 (50 pages) qui doit régler les questions de politique concernant :**

- La relation entre les CDN et les activités d'atténuation pour générer des ITMO ;
- L'intégrité environnementale dans la transaction des ITMOs ;
- La maximisation des avantages du développement durable ;
- Les critères d'éligibilité des activités d'atténuation potentielles
- La clarté sur l'utilisation des ITMO ;
- La tarification et l'utilisation de la part du produit ;
- La structure de gouvernance globale ;
- Les liens avec les marchés volontaires, les systèmes d'attribution de crédits, l'article 6.4 et CORSIA ;
- Les normes et méthodologies ;
- L'infrastructure de l'article 6 ;
- L'autorisation, les ajustements correspondants et rapports ;
- Le développement des capacités et le soutien à la sensibilisation.

6. **Manuel opérationnel pour les transactions ITMO (20 pages)** pour rendre opérationnelle la mise en œuvre des projets pouvant générer des ITMO qui traduira les dispositions politiques en directives opérationnelles concrètes et traitera des éléments suivants : (a) arrangement institutionnel pour la mise en œuvre des projets ITMO de l'article 6.2 ; (b) cycle de développement des activités d'atténuation ; (c) procédures d'approbation pour l'enregistrement des projets ITMO et les émissions et transferts ITMO ; (d) frais de service, charges et paiements ; (e) critères pour les méthodes et les entités d'audit participantes, (f) normes et recours en cas de plainte ; (g) modèles associés.

7. **Au moins trois consultations avec parties prenantes** pendant l'élaboration des documents et un atelier de validation final pour approuver la stratégie de l'article 6 et le manuel opérationnel ITMO.

### CALENDRIER DE PAIEMENTS

Le récapitulatif ci-dessous indique les résultats attendus.

Le paiement au consultant sera effectué en fonction des produits livrés, de leur acceptation et de la certification de leur achèvement satisfaisant par le PNUD. Les frais de mission seront remboursés conformément à la réglementation du PNUD.

Livrables/résultats	Echéances	Paiement correspondant
1- Plan de démarrage 2- Livrables 1 & 2 (guide de l'article 6 et annexe avec FAQs)	1 semaine après signature de contrat 1 mois après soumission du plan de démarrage	30%
3- Livrables 3 & 4 (évaluation juridique et préparation à l'investissement du secteur privé international)	2 mois après soumission du rapport de démarrage	20%
4- Livrable 5 (cadre réglementaire de l'article 6)) 5- Livrable 6 (Manuel opérationnel ITMO)	3 mois après soumission du plan de démarrage 4 mois après soumission du plan de démarrage	50%
Total		100%

### ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL

Le consultant travaillera sous la responsabilité du Représentant Résident Adjoint/Programme du PNUD, sous la direction du point focal de l'article 6 au sein du ministère de l'environnement de la Côte d'Ivoire et sous la supervision du Consultant international. Il/Elle rendra compte au coordinateur du programme de soutien aux NDC du PNUD Côte d'Ivoire et recevra des conseils techniques du conseiller du PNUD sur les marchés du carbone et du spécialiste technique du changement climatique basés à New York.

## QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

Le consultant doit avoir :

- Une maîtrise dans l'un des domaines connexes : sciences de l'environnement, sciences juridiques, Energie, changement climatique, déchets, Agriculture.
- Une expérience dans le développement du cadre légal au niveau national ou international ou dans tout autre domaine connexe.
- Au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine légal Environnemental.
- Une bonne compréhension des enjeux de l'Accord de Paris et des Mécanismes de Marché Carbone
- Une connaissance générale des projets de financement du carbone.
- Une excellente maîtrise du français, la connaissance de la langue anglaise serait un atout.

## PROPOSITION D'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉLAI DE PAIEMENT

L'offre financière du consultant doit être forfaitaire. Le forfait doit inclure les honoraires, les frais de mission, etc.

## PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les documents ci-dessous doivent être contenus dans l'offre technique du soumissionnaire :

- a) Le Curriculum Vitae (CV) or P11, indiquant toutes les expériences antérieures avec au moins 3 références.
- b) Une brève description de la méthodologie de travail et l'approche pour exécuter le travail selon les TDR.
- c) La proposition financière indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la mission.

## LES CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine	50					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	40					
<b>Total</b>		<b>100</b>					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
<b>Expertise / Qualification et expérience dans le domaine</b>							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée dans les questions liées à la structuration des Obligations ESG	20					
1.3	Expérience professionnelle dans le domaine du reporting des impacts financiers ou non-financiers	10					
1.4	Références antérieures pour les travaux similaires	10					
<b>Total</b>		<b>50</b>					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
<b>Plan de travail</b>							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
<b>Total</b>		<b>10</b>					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 3		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
<b>Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR</b>							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	10					
2.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	15					
2.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	5					
2.4	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
	<b>Total</b>	<b>40</b>					

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Le soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme (avec un score d'au moins 70/100) et la moins disante sera retenu.

**NB** : Le style masculin utilisé dans ces termes de référence ne se réfère pas à une sélection masculine, mais plutôt à une simplification de la rédaction de ces termes de référence.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.